

# communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : + 0,2 % EN MARS

Calculé par le service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,2 % en mars. Pour le troisième mois consécutif, le taux annuel de renchérissement recule. Il se fixe à 1,8 %, taux le plus bas enregistré depuis le début de 1979. Par rapport à fin décembre, le taux annuel de renchérissement a diminué de 2,5 points, passant de 4,3 % à 1,8 %. Cette baisse s'explique d'un point de vue technique par un "effet de base", puisque la poussée exceptionnelle des prix constatée au premier trimestre 1985 (+ 3,0 %) n'entre plus dans le calcul de l'augmentation annuelle des prix.

Depuis le début de l'année, soit en trois mois, la hausse des prix se chiffre à 0,6 %. Le recul de 16,0 % des prix des produits pétroliers a fortement contribué au ralentissement du renchérissement. Sans ce repli, la progression des prix aurait atteint 1,5 % en trois mois.

En mars, la baisse persistante des produits pétroliers (- 4,1 %) compense en partie les hausses des autres biens et services. Cette diminution (- 1,2 % pour le mazout, - 6,9 % pour l'essence) intervient malgré la forte hausse des droits de douane sur le mazout et l'assujettissement à l'ICHA de la surtaxe sur les carburants.

En mars, les prix de l'alimentation progressent de 1,0 % (+ 0,8 % en un an) en raison surtout de hausses saisonnières marquées des fruits et légumes et du poisson frais; mais de nombreuses baisses sont constatées sur les autres denrées alimentaires. Relevés trimestriellement, les prix de l'habillement augmentent de 1,3 % (+ 4,6 % en un an) à la suite de l'introduction des nouvelles collections de printemps-été. La hausse trimestrielle des prix de l'aménagement et de l'entretien du logement (1,5 %; en un an : + 2,8 %) découle de nombreuses mais assez faibles majorations de prix, les plus fortes portant sur les travaux de teinturerie et de réparation des logements. La hausse du groupe santé et soins personnels (+ 0,4 %; en un an : + 2,5 %) est entraînée surtout par le renchérissement des prestations des coiffeurs, celui des savons et autres articles pour le bain.

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100)

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice de mars 1986	Variation en % depuis février 1986	mars 1985
<b>INDICE GENERAL</b>	<b>100</b>	<b>111,7</b>	<b>0,2</b>	<b>1,8</b>
Alimentation	21	115,0	1,0	0,8
Boissons et tabacs	5	108,0	-	2,8
Habillement	7	114,3	1,3	4,6
Loyer	18	115,8	-	5,7
Chauffage et éclairage	5	93,2	- 0,7	-18,4
Aménagement et entretien du logement	6	108,5	1,5	2,8
Transports et communications	14	105,7	- 1,3	-1,5
Santé et soins personnels	8	112,2	0,4	2,5
Instruction et loisirs	16	114,6	-	5,9

- : prix non relevés en mars.

Anciens indices généraux : (sept.1977 = 100) : 137,3; (sept.1966 = 100) : 233,6.

